



Association Française
pour le Développement de
l'Enseignement Technique

ANNÉE 2007

Reconnue d'utilité publique
O.N.G. auprès des Nations Unies

Siège national :

178 rue du temple - 75003 PARIS
Tél : 01 42 74 00 64 / Fax : 01 42 74 03 69
Courriel : afdetsnationale@wanadoo.fr
Internet : <http://www.afdet.org>

FFLBB-BULLETPM2007 (prospection) 7

**BULLETTIN D'ADHERENT A TITRE DE
PERSONNE MORALE (entreprise,
établissement, organisme)**

L'AFDET agit pour promouvoir les filières d'enseignement professionnel, technologique et scientifique. Informer et orienter vers ces formations qui peuvent conduire à un emploi intéressant et à une vie professionnelle réussie.

Ces objectifs sont la raison d'agir et la motivation de notre association.

Pour y participer adhérez à l'AFDET et abonnez-vous à la revue l'Enseignement technique, revue des formations technologiques et professionnelles éditée par l'AFDET.

NOM DE L'ENTREPRISE OU DE L'ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

 : COURRIEL :

ACTIVITE :

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE :

 :

L'entreprise ou l'organisme que je représente :

- Adhère à l'AFDET ou
- Renouvelle son adhésion ⁽¹⁾
 - Cotisation de membre actif 100,00 euros = €
 - Cotisation de membre soutien 200,00 euros = €
- S'abonne à la revue l'enseignement technique ou
- Renouvelle son (ou ses) abonnement(s)
 - abonnement annuel 4 numéros (tarif plein) X 40,00 euros = €
 - abonnement tarif réduit consenti X 20,00 euros (*) = €
 uniquement aux adhérents.

(*) Abonnements maximums :

Membre actif 10 abonnements à 20,00 €

Membre de soutien 20 abonnements à 20,00 €

TOTAL €

A, le
Signature

Votre bulletin et chèque bancaire ou postal sont à libeller à l'ordre de l'AFDET.

Le règlement peut être effectué soit :

- au siège de l'AFDET à Paris,
- au siège de la section de l'AFDET territoriale existante. S'il n'y a pas de section départementale indiquer la section à laquelle vous souhaiteriez être rattachée.

Pour tous virements administratifs, appelez l'AFDET au 01 42 74 00 64.

(1) le montant de votre cotisation est déductible des impôts de l'entreprise ou de l'organisme conformément à la réglementation en vigueur. Un justificatif sera établi par l'AFDET - association reconnue d'utilité publique.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification des données vous concernant. Pour exercer ces droits, écrivez à l'AFDET.